

qui pourroit être fait de leur remettre les titres de propriété desdits Offices.

Un Edit, enregistré en Parlement le 10. Avril, porte suppression & création d'Offices municipaux & de Police dans les Duchés de *Lorraine* & de *Bar* : Et dans la Province d'*Alsace*, par la prudente intercession du premier Président & du Conseil Souverain de *Colmar*, on a eu le plaisir de voir réglé tout ce qui est relatif aux Droits nouvellement établis. Moyenant un abonnement de cinq cens mille livres, que cette Province payera en dix termes d'une année chacun, elle a obtenu l'exemption de l'Impôt sur les Papiers & Cartons, ainsi que de différentes Régies & de l'établissement de nouveaux Offices, particulièrement de cent Offices de Jurés-Priseurs qu'on vouloit y créer. L'Edit des Conservateurs des Hypothèques n'aura pas lieu non plus pour l'*Alsace*, & la Province conservera son Commerce libre avec l'Etranger & tous ses autres Droits & Privilèges. Les autres Provinces du Royaume ont sujet d'envier le bonheur de celle-ci.

Il y a encore un Edit du Roi, enregistré en la Cour des Monoyes, qui porte suppression des Hôtels des Monoyes, de *Caen*, *Tours*, *Poitiers*, *Toulouse*, *Riom*, *Dijon*, *Rheims*, *Troyes*, *Amiens*, *Bourges*, *Grenoble*, *Rennes* & *Besançon*, & de différens Offices desdites Monoyes; réduction de gages au denier vingt & de création d'Office du Procureur du Roi, de Greffier & d'Huissier pour la Monoye de *Lyon*. On ne laisse ainsi subsister que la moitié des Hôtels des Monoyes de ceux qui sont à portée d'avoir des matières propres à la fabrication.

Sous l'ancien Ministre, la Commission irréguliere